



## Demande de badge d'accès à la station de vélo sécurisée

### Informations personnelles

Civilité  Madame  Monsieur

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Tél. Privé / GSM \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Tél. Bureau \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_

Né(e) le \_\_\_\_\_

Localité \_\_\_\_\_

E-Mail \_\_\_\_\_

- Station**
- Place de la Résistance à Holzem
  - Place Kiem à Capellen
  - Campus scolaire Kinneksbond (réservé aux élèves du site)

### Documents à fournir

- Copie d'une pièce d'identité officielle

### Signature et engagement du demandeur

- Je, soussigné, reconnais avoir pris connaissance des conditions générales en vigueur concernant la station de vélo sécurisée de la commune de Mamer.

Fait à ....., le .....

Signature du demandeur précédée de la mention  
« Lu et approuvé »

.....

#### Cadre réservé à l'administration

N° de badge : .....

Date de création du badge : .....

Date de début de validité : .....

Agent : .....

## 1. Conditions générales

- 1.1. Le demandeur certifie l'exactitude des renseignements fournis.
- 1.2. L'utilisation du badge est réservée aux habitants de la commune de Mamer.
- 1.3. Le demandeur prend les précautions utiles contre le vol et le vandalisme.
- 1.4. En cas de changement d'adresse, de perte ou de vol, le demandeur s'engage à informer l'administration communale dans les meilleurs délais au numéro de téléphone (+352) 31 00 31 70 ou par courriel [stc@mamer.lu](mailto:stc@mamer.lu)
- 1.5. L'administration communale se réserve le droit d'interdire l'accès à la station de vélo sécurisée temporairement ou définitivement à tout usager en cas d'utilisation frauduleuse ou du non-respect des conditions générales.
- 1.6. Un seul badge est établi gratuitement par demandeur.
- 1.7. Le badge demeure la propriété de l'administration communale de Mamer qui peut à tout moment demander qu'il lui soit retourné.
- 1.8. Le badge est réservé à l'usage exclusif de la personne qui le détient et pour l'utilisation dans le cadre de ses fonctions de la station. Il est formellement interdit à son détenteur de :
  - 1.8.1. le prêter à quiconque
  - 1.8.2. l'utiliser pour donner accès au site à une autre personne, même si cette personne est elle-même détentrice d'un badge ;
  - 1.8.3. détenir ou d'utiliser un badge qui a été délivré à une autre personne ;
  - 1.8.4. utiliser un badge d'accès qui a été contrefait ;
  - 1.8.5. faire ou de reproduire un double d'un badge d'accès

**Conditions au 01.04.2024**